



Association des officiers des postes du Canada
Communiqué sur la logistique
Le 20 août 2026

La Société et l'Association ont signé un Protocole d'entente le 9 juillet 2026. Dans le cadre du Protocole, l'Association a entrepris de transmettre à ses membres les modifications proposées à la convention collective pour ratification. Pour faire suite au premier communiqué adressé aux membres de l'Association, lequel est actuellement affiché sur notre site Web, votre équipe de négociation entreprendra une tournée nationale virtuelle afin d'expliquer aux membres les changements proposés.

La Société s'est engagée à démontrer autant de flexibilité que possible pour vous permettre d'y assister en mode virtuel. Prière de discuter avec votre chef d'équipe afin de coordonner votre présence. Vous êtes fortement encouragés à assister à cette séance pour poser vos questions. S'il vous est impossible d'y assister, vous pouvez toujours adresser vos questions à l'adresse suivante : nego2025@apoc-aopc.com.

Au moment où nous rédigeons ce communiqué, le programme prévu pour les réunions virtuelles avec l'équipe de négociation était comme suit (Liens dans la date et l'heure) :

<i>Date</i>	<i>Jour et heure (locale)</i>	<i>Division</i>	<i>Plateforme</i>
24 août	<u>Lundi 9 h à 10 h</u>	Atlantique	Microsoft Teams
24 août	<u>Lundi 17 h à 18 h</u>	Atlantique	Microsoft Teams
25 août	<u>Mardi 9 h à 10 h</u>	Montréal et Québec	Microsoft Teams
25 août	<u>Mardi 17 h à 18 h</u>	Montréal et Québec	Microsoft Teams
26 août	<u>Mercredi 9 h à 10 h</u>	York, Huron et Rideau	Microsoft Teams
26 août	<u>Mercredi 17 h à 18 h</u>	York, Huron et Rideau	Microsoft Teams
27 août	<u>Jedi 9 h à 10 h</u>	Midwest et Foothills	Microsoft Teams
27 août	<u>Jedi 17 h à 18 h</u>	Midwest et Foothills	Microsoft Teams
28 août	<u>Vendredi 9 h à 10 h</u>	Pacifique	Microsoft Teams
28 août	<u>Vendredi 17 h à 18 h</u>	Pacifique	Microsoft Teams

Cet échéancier sera actualisé sur le site Web de l'AOPC, à l'adresse www.apoc-aopc.com, si jamais des changements s'imposent.

Le Bureau national de l'Association mandatera une compagnie professionnelle de sondage pour préparer et envoyer votre bulletin de vote avec une enveloppe de retour prépayée et préadressée. Chaque enveloppe de retour est numérotée afin de contrôler le nombre de bulletins de vote émis en circulation. Afin de maintenir une confidentialité absolue, seule Elm Printing connaîtra le numéro d'enveloppe attribué à chaque membre.

L'envoi aura lieu le vendredi 28 août 2026. Il est prévu que la livraison des bulletins de vote et des enveloppes aura lieu au cours de cette semaine. Si vous n'avez pas reçu votre bulletin de vote et votre enveloppe d'ici le vendredi 4 septembre 2026, veuillez communiquer immédiatement avec Lyn Charron, à charron@apoc-aopc.com, afin qu'un bulletin et une enveloppe de remplacement puissent vous être fournis.

À la réception d'un bulletin de vote et d'une enveloppe de remplacement, veuillez vous assurer de remplir uniquement le bulletin et l'enveloppe de remplacement.

Après avoir revu les propositions, on vous demande d'examiner et d'évaluer les changements. Par la suite, vous devrez remplir le bulletin de vote, le placer dans l'enveloppe préadressée, prépayée et numérotée, la sceller et la remettre, en main propre ou par la poste, au bureau de votre section. Toute enveloppe ou tout bulletin ayant été altéré sera réputé annulé.

Afin que votre vote puisse compter, le bureau de votre section doit avoir reçu votre bulletin de vote au plus tard le lundi 21 septembre 2026 à 15 h, heure normale de l'Est. Les bulletins reçus après cette date limite ne seront pas comptés.

Après la date limite pour voter, chaque bureau de section ouvrira les enveloppes reçues et comptera les bulletins de vote. Lorsque tous les bulletins auront été comptés, le président de section ou son représentant devra fournir les résultats au Bureau national par téléphone et par courrier électronique au plus tard le lundi 21 septembre 2026 à 18 h, heure normale de l'Est. Le Bureau national affichera les résultats sur son site Web peu de temps après.

Sur avis et instruction du Bureau national, les bulletins de vote et les enveloppes seront détruits.